

Ministère des Affaires extérieures: La Direction des Affaires culturelles joue un rôle de liaison en matière d'éducation au niveau international. Elle est donc chargée des rapports entre l'Unesco et le gouvernement du Canada et joue le même rôle en ce qui touche le Bureau international d'Éducation, dont le Canada n'est pas encore membre à part entière. La Direction est aussi responsable du rôle du Canada au sein du Comité de Liaison du Commonwealth pour l'éducation et de sa participation à la Conférence biennale du Commonwealth sur l'éducation. Enfin, au titre de sa responsabilité pour la conduite des relations du Canada avec l'étranger, le ministère des Affaires extérieures négocie des accords culturels avec les pays étrangers et veille à la mise en oeuvre de ces accords qui prévoient des échanges académiques et scientifiques.

Bureau de l'aide extérieure: Ce bureau est chargé de l'administration de l'assistance en matière d'enseignement et de technologie fournie à d'autres pays sur une base bilatérale. Il se divise en plusieurs directions: planification et coordination des principes directeurs, éducation, assistance-équipement et assistance technique.

Ministère des Finances: La Direction des finances de l'État diffuse des renseignements sur les prêts que peuvent obtenir les étudiants conformément au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: a) la Division de l'éducation de la Direction du Nord canadien est chargée de l'instruction des Esquimaux, des Indiens et des autres habitants du Canada septentrional. La Division s'occupe des écoles établies dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les régions polaires du Québec. Elle se divise en plusieurs sections: programme d'études, enseignement dans les écoles professionnelles, administration scolaire, linguistique (l'esquimau) et éducation des adultes; b) la Division de l'éducation de la Direction des Affaires indiennes dispense l'enseignement aux enfants indiens qui demeurent dans les provinces, à partir du jardin d'enfants jusqu'au niveau universitaire. Elle fournit les services nécessaires à cet enseignement tant aux écoles fédérales qu'aux écoles provinciales. Elle se divise en plusieurs sections: enseignement dans les écoles fédérales, enseignement dans les écoles autres que fédérales, éducation des adultes, formation professionnelle et orientation.

Ministère de la Justice: Le Service de formation des pensionnaires des pénitenciers canadiens est responsable de l'instruction et de la formation des détenus.

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration: a) La Direction des recherches s'occupe de faire des recherches sur la question de l'offre et de la demande dans le domaine de la main-d'oeuvre technique et professionnelle; b) la Direction de la formation technique et professionnelle participe à l'élaboration d'un programme pour la formation de la main-d'oeuvre; elle distribue des octrois fédéraux pour la poursuite du travail dans ce domaine; elle collabore avec les provinces dans l'élaboration de leur propre programme de formation de la main-d'oeuvre et leur accorde des octrois fédéraux afin qu'elles poursuivent leur travail dans ce domaine; elle aide les provinces à établir des normes interprovinciales et fournit de l'assistance technique d'ordre général à toutes les provinces. Cette direction se divise comme il suit: cours d'apprentissage, formation technique, enseignement